



## VILLAGE DE MEMRAMCOOK

540, RUE CENTRALE STREET  
MEMRAMCOOK, N.-B. E4K 3S6

village@memramcook.com  
<http://www.memramcook.com>

Tél. : (506) 758-4078  
Télec. : (506) 758-4079

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mardi 10 mars 2015, à 18 h 30, à l'Édifice municipal.

---

Présences :	Donald O. LeBlanc	- Maire
	Brian Cormier	- Conseiller / Maire suppléant
	Joe Breau	- Conseiller général
	Victor LeBlanc	- Conseiller
	Raoul Boudreau	- Conseiller
	Don (Barber) LeBlanc	- Conseiller
	Rolando Cormier	- Conseiller
	Yves M. Leger	- Directeur général
	Monique Bourque	- Secrétaire municipale
	Caroline LeBlanc	- Directrice des finances

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Donald O. LeBlanc, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 36.

2. **Constatation du quorum par le secrétaire**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par Joe Breau**

**Appuyé de Rolando Cormier**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

5. **Propos du maire de Fredericton et président de la FCM**

Le maire explique que les propos de Brad Woodside, maire de Fredericton et président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui remet en question l'existence de la dualité en éducation et les droits à l'égard de la gestion des institutions de santé au N.-B. a créé des remous au sein de l'Association francophone des municipalités du N.-B. (AFMNB). Le président de l'AFMNB a vite réagit à ces propos en disant qu'il est difficilement concevable que le maire de la capitale de notre province officiellement bilingue veuille rouvrir le débat des droits

linguistiques chèrement acquis et enchâssés dans la Constitution canadienne. Le maire, Donald O. LeBlanc, explique qu'il a communiqué avec le président de l'AFMNB pour le féliciter de sa prise de position dans cette affaire. Plusieurs maires de l'AFMNB ont également démontré leur appui. Les membres du conseil sont déçus des discours du maire Woodside.

P15 – 03 – 37

**Proposé par Victor LeBlanc**

**Appuyé de Joe Breau**

Qu'une lettre soit envoyée au maire de la Ville de Fredericton, Brad Woodside, pour dénoncer ses propos qui remet en question l'existence de la dualité en éducation et les droits à l'égard de la gestion des institutions de santé au N.-B. Une copie conforme de la lettre sera envoyée à la FCM. **(6 pour, 1 contre) Adoptée.**

Sur la question, le conseiller Don (Barber) LeBlanc est d'accord avec la résolution en principe mais aurait voulu que le conseil aille un pas plus loin.

6. **Parc industriel de Scoudouc**

Le maire fait un bref compte rendu des discussions et démarches qui avaient été entreprises par la municipalité il y a quelques années, soit d'explorer la possibilité d'amalgamer une partie de Scoudouc, incluant le parc industriel, et Calhoun avec Memramcook. Les discussions au niveau des municipalités avoisinantes qui auraient un intérêt semblable semblent réémergées. Le maire de Shediac a annoncé leur intention d'annexer le Parc industriel de Scoudouc à la ville de Shediac. Ceci a causé des mécontentements à la table du conseil de Cap-Pelé en raison du manque de discussion et communication de la part de la ville de Shediac envers les autres municipalités qui pourraient avoir un intérêt commun pour l'acquisition du Parc industriel. Il est suggéré que le maire et le directeur général communiquent avec les municipalités et les districts de service locaux avoisinants ainsi que le député provincial pour discuter davantage de ce dossier. Il est également suggéré que la municipalité fasse connaître aux médias sa position à cet égard.

7. **Constitution du conseil à huis clos**

P15 – 03 – 38

**Proposé par Brian Cormier**

**Appuyé de Raoul Boudreau**

Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**

8. **Article 10.2(4)(c) de la *Loi sur les municipalités – information qui pourrait occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou une municipalité, ou qui pourrait compromettre des négociations en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord ou d'un contrat***

**Article 10.2(4)(j) de la *Loi sur les municipalités – information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives***

9. **Retour en réunion extraordinaire**

P15 – 03 – 39

**Proposé par Joe Breau**

**Appuyé de Brian Cormier**

Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**

10. **Adoption de résolution(s)**

P15 – 03 – 40

a) **Permanence du directeur général**

**Proposé par Brian Cormier**

**Appuyé de Joe Breau**

Que le conseil accorde la permanence à Yves M. Leger à titre de directeur général du Village de Memramcook en date du 10 mars 2015.

**Adoptée à l'unanimité.**

P15 – 03 – 41

b) **Comité d'évaluation – appréciation du rendement du directeur général**

**Proposé par Brian Cormier**

**Appuyé de Victor LeBlanc**

Que le conseil accepte la recommandation du comité d'évaluation d'attribuer une augmentation salariale à Yves M. Leger, directeur général, soit le niveau 4 de l'échelle salariale du directeur général en vigueur, et ce à partir du 10 mars 2015. **Adoptée à l'unanimité.**

11. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le lundi 16 mars prochain, à 19 h (réunion ordinaire).

12. **Levée de la réunion**

Il est proposé par le conseiller Raoul Boudreau de lever la réunion et la séance est levée à 20 h 35.



Donald O. LeBlanc  
Maire



Monique Bourque  
Secrétaire municipale